



UNIL | Université de Lausanne

Faculté des lettres

Maîtrise universitaire ès Lettres (MA)

Plan d'études détaillé en

HISTOIRE DE L'ART

Disciplines secondaire et principale [SP]

Version du 25 janvier 2007

Une Maîtrise universitaire ès Lettres en histoire de l'art comme discipline principale suppose la rédaction d'un mémoire original sur un sujet choisi en concertation avec un professeur, un maître d'enseignement et de recherche ou un maître assistant. Ce travail qui sera rendu à la fin de la seconde année de la formation – et évalué 30 crédits – doit contenir un apport personnel de l'étudiant qui le réalise. Il doit apporter soit de la documentation neuve (œuvres non publiées, documentation supplémentaire les concernant), soit une réflexion nouvelle, et même, ce qui est l'idéal, les deux à la fois. Les études proposées dans le cadre du programme de maîtrise sont destinées à aider l'étudiant dans cette tâche. Il devra naturellement acquérir le plus de connaissances possibles dans la période où il fera son mémoire et d'autre part dominer les questions de méthodes auxquelles il sera confronté. La première option du module d'orientation (de 20 crédits), l'aidera dans ces deux domaines. Ce module sera validé à l'aide d'un travail personnel présenté dans le cadre du séminaire de méthode et d'un examen oral dans la période où il envisage de se spécialiser. Un autre module doit l'aider à élargir ses perspectives, soit qu'il porte sur une autre période, soit qu'il porte sur la même période, mais dans une autre discipline, soit qu'il soit lié à une technique, à une aire géographique ou à une approche méthodologique liées à l'objet du travail. Pour les étudiants qui envisagent une carrière d'historien d'art, le Programme à options est conseillé. Ils devront suivre un module supplémentaire lié au sujet de leur mémoire, et deux modules visant à élargir leur point de vue.

Pour les étudiants qui prennent l'histoire de l'art comme branche secondaire enseignable, il est conseillé de prendre la deuxième version du module d'orientation, constitué de deux cours et deux séminaire, à choisir dans deux périodes chronologiques. Ce module sera validé par des travaux personnels faits dans le cadre du séminaire. Le module d'élargissement par un examen écrit de quatre heures. Ceux qui restent encore incertains en ce qui concerne la branche où ils feront leur mémoire, sont encouragés à prendre un module à option qui réunira le séminaire de méthodologie et un cours supplémentaire dans une période.

La connaissance du latin est nécessaire pour certains sujets antérieurs au XVII^e siècle. Les étudiants qui n'ont pas suivi de formation en latin durant leur cursus scolaire ou universitaire antérieur sont invités à suivre le Complément de formation en latin de la maîtrise, d'une durée de deux semestres.

Note : Tous les crédits indiqués dans ce document sont des crédits ECTS (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits).

Structure de la Maîtrise universitaire ès Lettres et de la Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation

Les Maîtrises universitaires ès Lettres (90 crédits) et ès Lettres avec spécialisation (120 crédits) se composent toutes deux d'une discipline principale (60 crédits) et, au choix, soit d'une discipline secondaire, soit d'une discipline complémentaire (2^e partie), soit d'un programme à options (30 crédits). La Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation compte en plus un programme de spécialisation d'un volume de 30 crédits.

Maîtrise universitaire à temps plein – durée des études

La durée du cursus d'études d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire à temps plein est prévue par le Règlement d'études en Faculté des lettres (art. 14), à savoir 3 semestres (minimum) et jusqu'à 5 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 90 crédits (MA 90), et de 4 semestres (minimum) à 6 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 120 crédits (MA 120).

Maîtrise universitaire à temps partiel – durée des études

Le cursus d'études d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire ès Lettres à temps partiel (50%) au sens de la « Directive 3.12 de la Direction en matière d'études à temps partiel (50%) pour les Maîtrises universitaires » est le même que celui d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire ès Lettres à temps plein. Les délais d'études sont cependant aménagés de manière à permettre à l'étudiant de réaliser ses études en 6 semestres (minimum) et jusqu'à 8 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 90 crédits (MA 90), et de 8 semestres (minimum) à 10 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 120 crédits (MA 120).

Organisation des études de la Maîtrise universitaire

Le schéma théorique des études de Maîtrise universitaire prévoit que la première année soit constituée de deux programmes d'enseignements à 30 crédits chacun (discipline principale + discipline secondaire ou discipline complémentaire 2^e partie ou programme à options), et que la seconde année soit consacrée à la rédaction du mémoire de maîtrise et à la réalisation d'un programme de spécialisation, le cas échéant.

Les étudiants sont cependant libres de déroger à ce schéma théorique (par exemple en reportant d'un ou de plusieurs semestres l'un ou l'autre de leurs enseignements ou de leurs examens), pour autant qu'ils respectent les règles suivantes (extraites des Directives du Décanat « Directives et procédures liées à l'inscription, au dépôt à la discussion du mémoire de maîtrise » et « Directives et procédures liées au programme de spécialisation (MA 120 crédits) » :

- le dépôt du mémoire de maîtrise ne peut intervenir que si les conditions suivantes sont réunies :
 - Les 30 premiers crédits de la branche principale ainsi que les 30 crédits de la discipline secondaire, de la discipline complémentaire 2^e partie ou de son programme à options, ont été réussis.
 - Le complément de formation en langues classiques, le cas échéant, a été réussi.
 - Le programme de mise à niveau intégrée, le cas échéant, est entièrement terminé et conforme au plan d'études joint à la lettre que l'étudiant a reçue l'informant de son admission en Maîtrise universitaire avec conditions.
- l'inscription à un programme de spécialisation ne peut être enregistrée que si les conditions suivantes sont réunies :
 - L'étudiant n'a pas encore déposé son mémoire.
 - Les 30 crédits de la discipline secondaire, de la discipline complémentaire 2^e partie ou du programme à options ont été réussis.
 - L'étudiant s'est inscrit au mémoire de maîtrise universitaire.
 - Le complément de formation en langues classiques, le cas échéant et s'il est lié à la discipline secondaire, a été réussi.
 - Le programme de mise à niveau intégrée, le cas échéant, est entièrement terminé et conforme au plan d'études joint à la lettre que l'étudiant a reçue l'informant de son admission en Maîtrise universitaire avec conditions.
 - Le programme de spécialisation peut être réalisé dans le respect de la durée maximale des études prévue par le Règlement d'études en Faculté des lettres (pour une Maîtrise universitaire à temps plein) ou par la Directive de la Direction 3.12 (pour une Maîtrise universitaire à temps partiel).

Ces règles sont valables aussi bien pour la Maîtrise universitaire à **temps plein** que pour la Maîtrise universitaire à **temps partiel**. Pour le reste, le Règlement d'études du programme s'applique.

Disciplines principale et secondaire MA (année 1, 30 C ECTS)

Épreuves				1 écrit			
18MA11	Écrit	4h	Art médiéval	à choix	selon le choix de l'étudiant (cf. remarque)	coeff. 1	année 1
			Art moderne				
			Art contemporain				
18MA22	Oral	60 min	Préparation à la recherche				

Remarque : Les étudiants qui se destinent à choisir l'histoire de l'art en discipline principale choisiront le module dont la validation se fait par le biais d'une épreuve orale, alors que les autres étudiants se verront proposer une épreuve écrite portant sur une période.

Module commun à tous les étudiants

MA/18-SP 05						10 C
Élargissement des connaissances en histoire de l'art						année 1
Variante A						
C	Cours thématique I (ex. art suisse, arts graphiques, iconographie chrétienne, etc.)	2h, 1 semestre	1 travail écrit			1 variante à choix
C	Cours thématique II (ex. art suisse, arts graphiques, iconographie chrétienne, etc.)	2h, 1 semestre	1 travail écrit			
Variante B						
C	Cours thématique (ex. art suisse, arts graphiques, iconographie chrétienne, etc.)	2h, 1 semestre	1 travail écrit	1 cours à choix		1 variante à choix
C	Cours d'art moderne, médiéval ou contemporain (cf. remarque A)	2h, 1 semestre	1 travail écrit			
S	Séminaire thématique (ex. art suisse, arts graphiques, iconographie chrétienne, etc.)	2h, 1 semestre	1 présentation orale	1 séminaire à choix		1 variante à choix
S	Séminaire d'art moderne, médiéval ou contemporain (cf. remarque B)	2h, 1 semestre	1 présentation orale			
Remarque A : Le cours ne peut pas être choisi dans une période déjà retenue dans l'un des modules de l'Orientation B. Remarque B : Le séminaire doit être choisi en corrélation avec le cours.						
Aucune épreuve – validation interne						nb d'attestations : 2

Orientation - Principe

L'étudiant qui se destine à choisir l'histoire de l'art en **discipline principale** suivra de préférence le module **Orientation A** : MA/18-SP 01 (20 C, Préparation à la recherche) et le module commun MA/18-SP 05 (10 C, Élargissement des connaissances en histoire de l'art).

L'étudiant qui se destine à choisir l'histoire de l'art en **discipline secondaire** suivra deux modules à 10 C parmi les trois modules proposés en **Orientation B** : MA/18-SP 02, MA/18-SP 03, MA/18-SP 04 (20 C en tout, Histoire médiévale, moderne, contemporaine), ainsi que le module commun MA/18-SP 05 (10 C, Élargissement des connaissances en histoire de l'art).

Orientation A

MA/18-SP 01			20 C
Préparation à la recherche			année 1
C	Art médiéval, moderne ou contemporain	2h, 1 semestre	1 travail écrit de préparation à la recherche
S	Art médiéval, moderne ou contemporain	2h, 1 semestre	
S	Séminaire de recherche	2h, 1 semestre	1 présentation orale
1 épreuve orale [18MA22] de 60 min			nb d'attestations : 2

Orientation B (choisir deux modules parmi les trois suivants)

MA/18-SP 02	<i>Module à choix</i>		10 C
Art médiéval			année 1
C	Art médiéval	2h, 1 semestre	1 test de connaissances ou 1 dossier d'examen (cf. remarque)
S	Art médiéval	2h, 1 semestre	1 présentation orale
Remarque : L'étudiant prépare un dossier d'examen s'il décide de passer son épreuve en relation avec ce cours. S'il passe son épreuve dans une autre période, il est astreint au test de connaissances dans le cadre de ce cours.			
1 épreuve écrite [18MA11] de 4h ou Aucune épreuve – validation interne			nb d'attestations : 2

MA/18-SP 03	<i>Module à choix</i>		10 C
Art moderne			année 1
C	Art moderne	2h, 1 semestre	1 test de connaissances ou 1 dossier d'examen (cf. remarque)
S	Art moderne	2h, 1 semestre	1 présentation orale
Remarque : L'étudiant prépare un dossier d'examen s'il décide de passer son épreuve en relation avec ce cours. S'il passe son épreuve dans une autre période, il est astreint au test de connaissances dans le cadre de ce cours.			
1 épreuve écrite [18MA11] de 4h ou Aucune épreuve – validation interne			nb d'attestations : 2

MA/18-SP 04	<i>Module à choix</i>		10 C
Art contemporain			année 1
C	Art contemporain	2h, 1 semestre	1 test de connaissances ou 1 dossier d'examen (cf. remarque)
S	Art contemporain	2h, 1 semestre	1 présentation orale
Remarque : L'étudiant prépare un dossier d'examen s'il décide de passer son épreuve en relation avec ce cours. S'il passe son épreuve dans une autre période, il est astreint au test de connaissances dans le cadre de ce cours.			
1 épreuve écrite [18MA11] de 4h ou Aucune épreuve – validation interne			nb d'attestations : 2

Discipline principale MA (année 2, 30 C ECTS)

Épreuve			1 défense de mémoire	
18MA41	Défense du mémoire	Mémoire de maîtrise	coeff. 1	année 2

MA/18-PR 01				30 C
Mémoire de maîtrise				année 2
Sujet choisi d'entente avec un enseignant				
1 défense de mémoire [18MA41]				nb d'attestations : 0